



COMMUNE d'ANGEVILLERS
21 rue de Fontoy
57440 ANGEVILLERS

RÈGLEMENT DE LA BATTANTE

14/09/25

« La Battante » est une manifestation organisée par la commune d'Angevillers.

Il s'agit d'une randonnée solidaire, ouverte à tous sous condition d'une participation forfaitaire de 5€ par adulte. Une petite restauration sera vendue sur le site d'arrivée.

La totalité des recettes sera reversée à l'association « Les Dames de Cœur » de Thionville.

3 parcours sont proposés aux participants :

- 7 km de marche
- 11 km de marche
- 40 km de VTT (Les participants sont informés que le parcours est réservé aux cyclistes confirmés)

Un ravitaillement sera offert sur chaque parcours.

Pour des raisons de sécurité :

- Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable pour pouvoir appeler l'organisation en cas d'incident. Le numéro d'appel sera fourni au moment du départ.
- Les participants ont l'obligation de suivre le balisage établi par l'organisation.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure.
- La participation à la marche ou à la randonnée de VTT se fait sous l'entière responsabilité des marcheurs ou vététistes avec renonciation à tout recours envers l'organisation quel que soit le dommage subi ou occasionné.
- Les chiens sont autorisés sur les différents parcours de marche tenus en laisse.

Les participants doivent respecter la nature et ne jeter aucun déchet. Des poubelles seront mises à disposition à proximité des zones de ravitaillement.

Le participant autorise, par sa participation, l'organisation à utiliser toutes photos ou images le concernant prises lors de l'évènement, dans le cadre la promotion de « La Battante ».

Toutefois : Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse en mairie d'Angevillers ou par mail labattante@angevillers.fr.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes clauses.